

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 29 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le mercredi vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Vincent MAZIN
Amalia QUINTON
Daniel SALLES
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Fanny BLANC
Antoine DESFORGES
Gregory DESTOMBES

Suppléants présents :

Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Catherine PHAM
Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	7				7

Autre présent :

Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

Introduction

Le coordinateur de projets introduit l'ordre du jour :

1. **Suivi financier**
 - État de la trésorerie
 - Prévision budgétaire 2025
2. **Recherche de fonds pour le financement des projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (EVA)**
 - Demande de subvention - ENSIL 2025
 - Demande de subvention - Acquisition foncière ENSIL 2025
 - Autres recherches d'aide financière
3. **Affaires internes**
 - Ressources humaines
 - Protection sociale complémentaire
 - Loyer de l'association de l'Ecopôle du Val d'Allier
 - Communication
 - Acquisitions foncières
4. **Point d'information sur les projets en cours**
 - Progression du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier au lieudit Champmot.
 - Programmation d'animations en 2025
 - Structuration de l'association G-EVA
5. **Divers**
 - Dispositif « Fabrique des transitions » sur le territoire de Billom Co :
 - Évènement estival
 - Questions diverses

Il précise que le procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2024 est disponible en ligne à l'adresse suivante : https://ecopolevaldallier.fr/seat/comite-syndicaux/240925_cr_comite_syndical_seat_v3/

Le Conseil Syndical,

- *Ouï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
- *Valide le PV du conseil syndical du 25 / 09 / 20*

Un rappel historique du SEAT a été présenté afin de retracer l'évolution du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, passé d'un pôle touristique à un projet de développement durable. Cette présentation a permis d'expliquer son évolution politique, d'exposer ses axes stratégiques et de détailler ses principes d'aménagement. Elle a été adressée en particulier à M. Mazin, nouveau délégué communautaire de Billom Communauté, ayant pris siège au SEAT depuis janvier 2025.

1. Suivi financier

Etat de trésorerie

Le coordinateur de projets présente la situation financière au mois de janvier ainsi que le suivi de trésorerie actualisé jusqu'à juin 2025. Il détaille les rentrées de fonds, incluant les subventions reçues, celles en attente de paiement, ainsi que les dossiers en cours de finalisation. Parmi ces recettes attendues figurent celles liées au Contrat Territorial du Val d'Allier Alluvial (CTVAA) et à la clôture des dossiers LEADER. Ces derniers concernent notamment le Plan de gestion 2024, financé à hauteur de 75%, ainsi que la structuration de la zone Champmot, avec deux projets financés respectivement à hauteur de 80% du montant total des dépenses hors taxes (HT) dans le cadre du projet « Ferme Agroécologique Expérimentale ».

Le coordinateur évoque également les recettes complémentaires, telles que les contributions des testeurs et quelques revenus générés par l'accueil de groupes.

Il souligne que la nécessité d'avancer des sommes importantes pour la réalisation des travaux de l'espace agricole Champmot, ainsi que pour le plan de gestion de l'ENSil, en plus des dépenses courantes (frais de

personnel et de structure, taxes foncières, cotisations aux réseaux), a conduit à la contractualisation d'un emprunt de trésorerie de 50 000 euros. Ce prêt sera remboursé dès la réception des subventions, prévues a priori pour juin 2025 au plus tard.

Bilan des recettes et des dépenses pour l'année 2024 et présentation du budget prévisionnel 2025

Un bilan rapide des recettes et des dépenses pour l'année 2024, actuellement en phase de clôture, a été présenté. Ce bilan fait état d'un solde positif pour le fonctionnement du SEAT en 2024.

Une maquette budgétaire prévisionnelle pour 2025 a également été soumise à discussion, dans l'optique du vote du budget SEAT lors de la réunion du comité syndical prévue en mars 2025.

Jean-Pierre BUCHE, Président du SEAT, précise qu'un rapport d'orientation budgétaire sera transmis aux membres du comité syndical avant mi-mars, bien qu'aucune obligation légale n'impose sa diffusion.

2. Recherche de fonds pour le financement des projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (EVA)

Demandes de subvention - ENSIL 2025

Afin de garantir un financement couvrant environ 80 % des dépenses hors taxes du SEAT pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENSIL, la nécessité d'actualiser le plan de financement prévisionnel a été soulignée. La délibération adoptée lors du comité syndical du 25 septembre 2024, portant sur une demande de subvention au titre des "Fonds Vert" pour le plan de gestion de l'ENSIL 2025-2027, a été rappelée. Il est proposé de prendre une nouvelle délibération afin d'actualiser ce plan de financement, en prévoyant une prise en charge à hauteur de 40 % des dépenses des opérations concernées, soit une aide financière de 41 546 euros.

Le Conseil Syndical,

- ***Ouï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***
- ***Approuve les projets de restauration écologique présentés ci-dessus***
- ***Approuve le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite une subvention au titre des Fonds Vert pour 2025-2027***
- ***Donne pouvoir à Monsieur Le Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.***

Des démarches sont en cours pour solliciter d'autres financements, notamment auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial.

En complément de la demande déposée au titre du dispositif des Fonds Verts de l'État, il sera proposé d'adopter une nouvelle délibération afin de financer des actions éligibles du plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier (EVA) auprès de l'AELB dans le cadre du contrat territorial. Celles-ci porteront sur la préservation des milieux humides et la protection de la biodiversité inféodée à ces écosystèmes, avec un cofinancement possible à hauteur de 40 % des dépenses.

Pour rappel, une demande de subvention à hauteur de 70 % a été présentée pour l'acquisition de terrains situés dans la zone naturelle sensible de l'ENSIL également dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2023-2025.

Il a été rappelé que le Conseil départemental, qui finance 40 % des dépenses du plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier (EVA) dans le cadre de la convention ENS signée avec le SEAT, pourrait réduire son aide cette année. Le retour sur la demande de subvention est attendu pour avril 2025.

Jean-Pierre BUCHE, président du SEAT, souligne que la diminution des financements alloués par l'État et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63) compromet les perspectives budgétaires et la mise en œuvre des actions prévues. Il précise que des arbitrages seront nécessaires, en fonction des réponses aux demandes d'aides financières, afin d'adapter et de prioriser les opérations du plan de gestion 2025, qui impliquent trois opérateurs principaux.

Enfin, il est rappelé qu'une stratégie de recherche de mécènes est envisagée afin de diversifier les sources de financement pour des projets spécifiques.

3. Affaires internes

Ressources humaines

Un point a été fait sur la situation des deux salariés en poste. La possibilité de solliciter des aides financières afin de maintenir un second contractuel au SEAT en 2025 a été évoquée, dans le but d'assurer la continuité des projets et l'accroissement temporaire d'activité.

Malgré l'incertitude quant à la reconduction du dispositif d'aide financière « Volontariat Territorial en Administration » (VTA), mis en place par la préfecture pour soutenir l'ingénierie territoriale des collectivités, Jean-Pierre BUCHE propose d'anticiper cette éventualité. Il suggère ainsi de valider dès à présent la possibilité de déposer une demande d'aide financière correspondante si le dispositif venait à être reconduit en début d'année après le vote du budget de l'Etat.

Le Conseil Syndical,

- *Ouï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
- *Approuve les projets de l'Ecopôle du Val d'Allier présentés ci-dessus,*
- *Approuve le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite une subvention au titre du dispositif VTA auprès de la préfecture du Puy-de-Dôme,*
- *Donne pouvoir à Monsieur Le Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.*

Protection sociale complémentaire

Il a été rappelé que la participation à la protection sociale complémentaire devient obligatoire en 2025 pour la prévoyance et 2026 pour la santé. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme sera mandaté pour lancer une procédure de mise en concurrence afin de choisir un prestataire pour la convention de participation.

Le Conseil Syndical,

- *Ouï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
- *Approuve le projet présenté ci-dessus,*
- *Approuve le mandat donné au CDG63,*
- *Donne pouvoir à Monsieur Le Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.*

Accueil d'un stagiaire de Master 2 au SEAT

Il a été proposé de valider le principe d'un accueil d'un stagiaire rémunéré en Master 2 dans le domaine de la communication durant 6 mois. Cette initiative vise à renforcer l'équipe et à offrir une opportunité de formation pratique.

Le Conseil Syndical,

- *Ouï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
- *Approuve le projet présenté ci-dessus,*
- *Approuve l'accueil d'un stagiaire rémunéré au SEAT en 2025,*
- *Donne pouvoir à Monsieur Le Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.*

Loyer de l'association de l'Ecopôle du Val d'Allier

Une délibération concernant la contribution financière de l'association de 125 euros pour la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de l'Ecopôle a été soumise.

Le Conseil Syndical,

- *Ouï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
- *Approuve le projet présenté ci-dessus,*

- *Approuve le montant de la contribution financière pour la mise à disposition de locaux à l'association de l'Ecopôle du Val d'Allier;*
- *Donne pouvoir à Monsieur Le Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes*

Communication

Un point a été fait sur les actions mises en œuvre pour assurer une communication efficace sur les projets en cours à l'Ecopôle.

Acquisitions foncières

Une mise à jour sur les démarches d'acquisition foncière a été présentée. Des difficultés ont été évoquées, mais des solutions sont en cours pour avancer sur ce dossier.

Pascal BRUHAT a évoqué la mise en vente de parcelles appartenant à des propriétaires privés, notamment en lien avec l'entreprise VICA. Il a souligné la nécessité d'une animation foncière afin de définir un prix d'achat cohérent avec les démarches en cours.

4. Points d'information sur les projets en cours

Progression du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier au lieudit Champmot

Les avancées du projet ont été présentées, notamment en ce qui concerne l'aménagement du site.

Pascal BRUHAT a évoqué la possibilité d'inscrire de nouvelles dépenses d'investissement au budget du SEAT afin de répondre aux besoins d'amélioration de l'aménagement du parking de l'Ecopôle et de renforcer la signalétique sur site pour mieux orienter les usagers.

Programmation d'animations en 2025

Des animations seront organisées pour 2025. Les détails des projets seront communiqués lors de la prochaine réunion.

Structuration de l'association G-EVA

La structuration de l'association a été évoquée, avec un point sur son évolution et les démarches nécessaires à son renforcement.

5. Divers

Dispositif « Fabrique des transitions » sur le territoire de Billom Co à Pérignat-ès-Allier

L'Ecopôle du Val d'Allier à Pérignat-ès-Allier est un site pilote pour l'accueil d'un habitat léger, en lien avec le projet de Billom Co. Une discussion a eu lieu concernant l'intégration de cet habitat léger dans le projet global du site. Il a été rappelé que, dans la zone A du site de Champmot, au sein de l'Ecopôle du Val d'Allier (conformément au Code de l'urbanisme), un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) a été délimité dans le cadre de la révision du PLUi-H de Billom Communauté. Ce secteur est spécifiquement destiné à accueillir des constructions en lien avec le projet d'accueil de publics de l'Ecopôle du Val d'Allier.

La synthèse des échanges entre les élus souligne que l'Ecopôle du Val d'Allier, en raison de son caractère expérimental et démonstrateur sur les questions de transition écologique, de ses principes d'aménagement basés sur l'écoconstruction et des récentes réalisations sur le site de Champmot (aménagement d'un terrain d'accueil pour une famille de gardien issu de la communauté des gens du voyage), constitue un cadre pertinent pour la création d'un espace dédié à l'habitat léger. Ce projet doit s'inscrire en cohérence avec les axes de développement de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Enfin, il a été souligné que ce type de projet offre l'opportunité d'explorer de nouvelles manières d'habiter le territoire, en limitant la consommation d'espace et en privilégiant des logements de taille plus modeste. Il permet également de promouvoir des méthodes de construction et des modes de vie moins énergivores, malgré les réticences qui peuvent encore exister à l'égard de ce type d'habitat.

Jean-Pierre BUCHE précise que la mise à disposition du terrain pour l'autoconstruction de trois habitations et d'un espace partagé entre les habitants sera encadrée par un bail emphytéotique.

Évènement estival

Le collectif d'artistes « Cirkulez » sera présent à l'Ecopôle du 20 juin au 10 juillet, pour un projet de cirque impliquant des écoles locales et des représentations pour le grand public. Des ateliers seront organisés, et des animations auront lieu en parallèle de ces actions ciblées. Une convention de mise à disposition des terrains sera formalisée par le SEAT avec le collectif pour juin 2025.

Questions diverses

Pas de question diverse.

Fin de la réunion du Conseil Syndical à 20h00.